Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1993)

Heft: 55: Fondue isch guät und git ä guäti Lunä

Rubrik: Votations cantonales du 26 septembre : les résultats en bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PREST, application cantonale d'un arrêté fédéral instituant des contributions pour les prestations écologiques dans l'agriculture. Les agriculteurs qui accepteront d'appliquer la production intégrée, la culture biologique ou encore l'élevage en plein air, pourront, selon cette loi, demander de tels subsides.

Autre fait concernant le Grand Conseil : quatre nouveaux députés viennent d'y être assermentés. Il s'agit d'Yves Guisan, de Château-d'Oex; de Bernard Millioud, de Goumoëns; de Jean-Martin Stoll de Leysin et de Pierre-Etienne Monot, président du groupe socialiste au Conseil communal de Lausanne.

Attribution du Prix Latsis

La Fondation internationale Latsis et l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) ont remis le Prix Latsis 1993 à Anja Skrivervik Favre, docteur ès sciences et assistante à l'EPFL. Cette jeune scientifique (elle a 30 ans) a été récompensée pour sa thèse sur les "Réseaux périodiques d'antennes microruban". La remise de ce prix a été également l'occasion, pour une cinquantaine de spécialistes, de se réunir à Lausanne pour étudier le comportement dynamique des turbines hydrauliques. Ce colloque, qui s'est tenu pour la sixième fois, était organisé par l'Institut de machines hydrauliques et de mécanique des fluides de l'EPFL.

L'EPFL vend ses inventions

ABB, Sandoz, la SMH, pour ne citer qu'eux, s'y intéressaient. Mais c'est finalement le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie qui a emporté "l'affaire", par l'intermédiaire de son parc scientifique de Gelsenkirchen. L'"affaire" ? Une invention d'un chercheur de l'EPFL, Michael Grazetel, créateur d'une cellule photovoltaïque imitant la photosynthèse des plantes et fonctionnant aussi bien par plein soleil que par ciel nuageux. Le Land allemand a donc acquis une partie des brevets appartenant à l'EPFL pour quelque 5 millions de marks. Le parc scientifique qui en aura l'exploitation devra investir 25 millions de frs.s. pour parvenir à l'exploitation en série de ces panneaux solaires nouvelle génération. L'on pourra, dès lors, alimenter des immeubles en recouvrant les façades de panneaux ou bien créer des centrales de taille moyenne pouvant alimenter plusieurs maisons à la fois. Pour Dieter Otten, directeur du parc scientifique, il s'agit d'une première : l'énergie solaire va devenir rentable. Le contrat passé entre l'EPFL et le Land limite toutefois l'utilisation de brevet au segment de puissance supérieure à 100 watts (soit l'énergie produite par un panneau d'une surface d'un mètre carré). D'autres applications de l'invention sont encore possibles, donc à vendre. Ces applications sont nombreuses et touchent les domaines de l'informatique, de la téléphonie ou des gadgets en tout genre. Néanmoins l'EPFL, prudente, conservera la maîtrise de l'invention, puisqu'elle détient les brevets de base. En mesure de poser ses conditions, elle peut ainsi racheter les brevets déposés par le parc scientifique de Gelsenkirchen, voire toucher des royalties. ■

Les résultats en bref

Bâle-Campagne : c'est non au crédit de 10 millions de frs. s. qui aurait servi à l'étude d'une usine d'incinération, projet contre lequel les Verts avaient lancé un référendum. Non également à un impôt spécial qui aurait redonné du souffle aux finances cantonales. Par contre, le souverain bâlois a accepté une modification de loi : désormais, les fonctionnaires pourront prendre une retraite anticipée à 60 ans, sans diminution des allocations vieillesse.

Bâle-Ville : les citoyens bâlois ont accepté une initiative du parti du travail demandant le plafonnement de la compensation du renchérissement pour les hauts fonctionnaires dont le salaire annuel est supérieur à 100.000 frs. s.

Berne : l'initiative pour la protection de l'Aar, qui visait trois projets hydroélectriques, a été rejetée. En revanche, le canton pourra lancer un emprunt de 700 millions de frs. s. destiné à la relance économique.

Lucerne : le souverain a dit oui à un crédit de 26 millions de frs. s. destiné à la construction d'une nouvelle clinique psychiatrique à l'hôpital cantonal.

Neuchâtel : les Neuchâtelois ont dit oui à un crédit de 19 millions de frs. s. pour aider les entreprises de transports publics à se moderniser. Ainsi, la ligne Berne-Neuchâtel recevra plus de 10 millions de frs.s. ce qui lui permettra, entre autre, de poursuivre le doublement de la voie. Les Chemins de Fer du Jura recevront quant à eux 1,9 million. Les chemins de fer des Montagnes Neuchâteloises (CMN) et le Chemin de fer régional du Val-de-Travers (CVT) seront dotés respectivement de 3,2 millions et de 2,6 millions de frs. s. pour renouveler leur matériel roulant et moderniser les voies. En outre, le canton va débloquer une somme de 1,2 million afin que la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) puisse acheter un nouveau bateau (coût total : 7 millions). Un achat rendu nécessaire par l'augmentation de 35% du trafic des voyageurs sur l'axe Morat-Neuchâtel.

Obwald : la nouvelle loi sur la péréquation financière a été largement approuvée. Les communes pauvres recevront donc non seulement un soutien du canton, mais aussi des communes les plus riches.

Soleure : malgré l'opposition des radicaux et des automobilistes, la loi sur l'assistance aux toxicomanes a été acceptée. Cette loi donnera une base légale à la prévention contre la drogue. Quant à la loi d'application AVS/AI, elle a été largement acceptée elle aussi.

Tessin : les électeurs tessinois ont été unanimes pour dire oui à l'initiative de l'Association des locataires visant à mettre fin à la pratique des congés-vente. Désormais, toute vente d'appartement sera soumise à autorisation.

Zoug : les citoyens du canton ont refusé la participation de leurs communes à la construction d'une usine régionale d'incinération des ordures près de Küssnacht (SZ). La gauche et l'UDC, estimant que cette construction était superflue, avait combattu le projet.

Zurich : Swissair respire : l'initiative qui voulait geler les capacités de l'aéroport de Zurich-Kloten a échoué. Les initiateurs, désireux de protéger les riverains, voulaient limiter le trafic de nuit et faire cesser tout projet d'agrandissement de l'aéroport. L'initiative "pour un droit de vote facultatif des étrangers au niveau communal" a également échoué. Par contre, les Zurichois ont accepté l'interdiction du port du masque lors de manifestations (initiative du parti des automobilistes). Bâle-Ville pratique déjà cette interdiction que Berne pourrait bien aussi appliquer. A noter que la police ne croit pas à l'effet dissuasif d'une telle mesure... Enfin, les Zurichois ont refusé la prolongation de l'ouverture des magasins jusqu'à 20 heures. ■